Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260127-DCM_202606-DE

La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, François PIERRE, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-Claude RIOU
Pouvoirs	Karina LE GOFF à Jean-Paul LE NIN, Denis BRUANDET à Christian TRAVERT, Jean-François MALAÜS à François PIERRE,
Conseillers non représentés	Isabelle RACLET, Virginie LE PORT, Karen BLEVIN, Céline STRYHANYN,

06 – Convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique sous-terraine

Monsieur Le NIN expose

Dans le cadre de travaux d'extension de réseau électrique basse tension, le syndicat Morbihan Energies a sollicité la commune pour le passage d'une ligne électrique sous-terraine de 400 V sur la parcelle lui appartenant cadastrée AO024 à proximité du central de télécommunication situé à Mané Rohr.

Monsieur le Maire propose d'autoriser cette servitude qui passera sous le parking de l'Espace culturel La Vigie. Cette servitude sera autorisée sans contrepartie financière s'agissant du réseau électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de servitude de réseau à passer avec le syndicat Morbihan Energies sur la parcelle cadastrée AO024 à Mané Rohr,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Scrutin :

Pour : 15 voix	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Karina LE GOFF, Denis BRUANDET, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, François PIERRE, Jean Claude RIOU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-François MALAÜS.
Contre : 0 voix	/
Abstention : 0 voix	/

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME –
Le 27/01/2026
Le Maire,
Yves NORMAND